Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 8

Artikel: Information
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385783

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Information

I. L'information extérieure

Pour ce qui est de la politique courante, l'Union syndicale ne s'adresse pas directement aux lecteurs et à l'opinion, mais par l'intermédiaire des articles de son service de presse trilingue (gk / css / css) et de communiqués publiés dans la presse syndicale ou dans les quotidiens. La publication des informations ainsi diffusées ne dépendant pas de nous, il arrive que certaines d'entre elles – même importantes – ne paraissent pas et que la presse syndicale ne donne pas toujours une image exacte et complète de la politique de l'Union syndicale.
Certes, l'USS édite elle-même divers périodiques: «Revue syndicale», «Gewerkschaftliche Rundschau», «Jeunesse syndicale», «Gewerkschaftsjugend». Mensuels, ils ne sont pas axés – et ne peuvent l'être – sur l'actualité. En outre, leur tirage est réduit; ils n'atteignent qu'une partie des membres.
Un réexamen de l'information de l'USS s'impose donc, notamment dans l'optique de la rentabilité et de l'efficacité. Les moyens financiers investis dans l'information doivent être utilisés de la manière la plus rationnelle.

1. Rationalisation de la presse syndicale: quelques variantes

a) Hebdomadaire USS
(qui se substituerait aux journaux fédératifs, pourrait être vendu dans les kiosques ou diffusé par abonnement).

Cette formule permettrait de mieux profiler notre mouvement à l'extérieur, comme aussi de réduire les coûts ou, avec les mêmes dépenses, d'accroître l'efficacité de l'information. Le tirage élevé de cet hebdomadaire permettrait d'escompter des recettes publicitaires appréciables. Cependant, un hebdomadaire USS ne répondrait pas entièrement aux exigences de la structure fédérative de notre mouvement. Nombre de décisions essentielles pour les travailleurs sont prises sur le plan des fédérations (en matière de politique conventionnelle, par exemple). Les organes fédératifs actuels sont mieux en mesure qu'un hebdomadaire USS de mettre de manière appropriée l'accent sur ces décisions. De surcroît, chaque journal fédératif est un instrument important de la formation de l'opinion dans le cadre de la fédération. L'édition d'un hebdomadaire USS supposerait des fédérations disposées à accepter un degré d'intégration nettement plus élevé.
La commission des structures est donc d'avis qu'une centralisation complète de l'information syndicale (dans chacune des trois langues)

est prématurée. En conséquence, il faut rechercher une solution de nature à sauvegarder – en matière de presse également – l'autonomie des fédérations: une solution leur permettant de conserver leur profil. (Nous n'entrons pas ici en matière sur la proposition visant à créer un «hebdomadaire de gauche» avec la participation de l'USS, du PSS et d'autres organisations; sa réalisation ne permettrait pas de résoudre le problème de la rationalisation de la presse syndicale. En outre, l'obligation qui serait faite aux membres de s'abonner à cet organe serait incompatible avec le principe de l'indépendance politique des syndicats qui est inscrite dans les statuts.)

b) Journal de l'USS avec pages réservées à chaque fédération

- publication hebdomadaire,
- 6 ou 8 pages USS (avec annonces),
- nombre de pages fédératives au choix,
- centralisation de l'impression et de l'expédition,
- vente de l'hebdomadaire (pages USS dans les kiosques ou par abonnement).

Une parution hebdomadaire de la partie USS (avec interruptions diverses, pendant les vacances d'été notamment) s'impose. Actuellement sept organes fédératifs paraissent chaque semaine en français et en allemand (voir annexe). Les organes qui paraissent tous les quinze jours pourraient maintenir cette cadence pour les pages fédératives. Cependant, la partie USS devrait être diffusée à leurs membres chaque semaine pour garantir la continuité de l'information.
La partie USS relaterait les événements importants qui surviennent dans les fédérations – ce qui renforcerait l'information sur l'ensemble du mouvement. Des contacts entre la rédaction de l'USS et les rédacteurs des fédérations permettraient de prévenir les doubles emplois.
Cette solution laisserait aux fédérations une marge suffisante d'autonomie pour se profiler et pour répondre aux exigences de la formation interne de l'opinion. En outre, la partie USS devrait être ouverte à une confrontation objective des divers courants d'opinion. Il va sans dire qu'elle devra être rédigée avec le souci de promouvoir l'entente et la confiance entre les fédérations et entre celles-ci et l'Union syndicale.
Une centralisation de l'impression et de l'expédition est probablement indispensable pour réduire les coûts. C'est la solution qui devrait offrir les plus grandes possibilités d'économies.
La commission de structure tient cette variante pour la meilleure. Elle devrait être réalisée. L'Union syndicale se profilerait plus vigoureusement à l'extérieur. La solution laisserait aux fédérations une marge suffisante pour la formation interne de l'opinion. De surcroît,

elle serait économique (des calculs sont en cours). Elle entrerait en question pour l'information en français et en allemand; une formule modifiée pourrait être envisagée pour l'italien («I Diritti del Lavoro» pourrait devenir l'organe commun de toutes les fédérations). Cette variante implique la disparition de la «Revue syndicale», de la «Gewerkschaftliche Rundschau» et des trois éditions de la «css». *Le Comité syndical partage l'avis de la commission de structure et s'est également prononcé en faveur de cette variante.* Il conviendrait éventuellement aussi d'examiner si, au lieu de la couverture USS (avec parties réservées aux fédérations), les organes fédératifs pourraient constituer eux-mêmes cette couverture en y incluant la partie USS. Il importerait cependant de s'en tenir en principe au projet de la commission. D'autres questions doivent encore être éclaircies, en particulier quant au coût.

c) Journaux fédératifs avec supplément USS

Supplément USS:
bimensuel (divers journaux ne paraissant que tous les quinze jours) avec deux ou quatre pages (analogues à l'ancienne publication «Droits du travail»); elles pourraient avoir le caractère d'un magazine.

A la différence de la variante b), les rédacteurs continueraient à avoir besoin d'une «css», mais écourtée. En revanche, on ne pourrait guère renoncer aux deux revues mensuelles.
De l'avis de la commission, il s'agit d'une mini-solution. Elle ne permettrait pas une rationalisation profonde et concourrait moins que la variante b) à renforcer l'information à l'extérieur.

d) Page(s) commune(s)

Tous les quinze jours, mensuellement ou selon accord.

La présentation et le caractère des journaux syndicaux seraient à peine modifiés. Les économies seraient relativement minimes. La solution est déjà réalisée en Suisse romande.
La commission ne considère pas cette variante comme une véritable solution – encore qu'elle apprécie l'effort de collaboration qui a été accompli là où elle est appliquée.

2. L'information transmise aux diffuseurs extérieurs (agences, journaux, journalistes)

Il est rare que des articles de la «css» soient reproduits tels quels; seule la presse de gauche fait exception. En revanche, la presse bourgeoise reproduit les communiqués transmis par les agences (rédigés pour l'essentiel sur la base d'articles «css» ou de communi-

qués USS). Les agences sont un instrument important de diffusion de l'information syndicale. Il faut donc intensifier la collaboration avec elles pour atteindre un large public (et des membres potentiels). Nous poursuivons nos efforts à cet effet. Par l'intermédiaire des agences, la présence de l'USS à la radio et à la TV peut être renforcée.

Pour étendre l'audience syndicale

Les moyens suivants apparaissent adéquats:

- prises de positions rapides et communiqués fréquents diffusés par les agences (ats, ddp, cps) ou transmis par télex à certains journaux,
- conférences de presse,
- articles et informations spéciaux (par exemple avant les votations importantes),
- articles originaux signés destinés à certains journaux (sur demande),
- contacts personnels avec les journalistes (pour sonder leurs besoins, préparer des interviews avec des personnalités syndicales, etc.).

Si la variante 1 b) est réalisée (journal USS avec partie fédérative), la partie USS serait transmise aux journaux – quotidiens avant tout – en lieu et place de la «css» et à des journalistes sélectionnés. Un service de presse régulier destiné aux quotidiens ne s'imposerait que si la diffusion par l'intermédiaire des agences ne fonctionnait pas de manière satisfaisante.

II. Information interne

Son objet est de transmettre aux secrétariats (des fédérations, des cartels, voire des sections locales) des informations importantes pour leur action quotidienne.
Les besoins dépendront essentiellement de l'aménagement ultérieur de la presse syndicale. Si la proposition de la commission (variante 1 b) est acceptée, la partie USS qui ferait partie intégrante des journaux fédératifs transmettrait des informations utiles pour l'action continue. Ce serait également possible – mais dans une moindre mesure – avec la variante 1 c). Depuis quelque temps, la «css» est également adressée aux secrétariats régionaux et locaux des fédérations et aux secrétariats des cartels, de même qu'à un certain nombre d'hommes de confiance particulièrement engagés (contre paiement des frais supplémentaires). Plusieurs fédérations ont fait usage de cette offre. Si la variante 1 b) – qui rendrait la «css» super-

flue – est réalisée, ces frais supplémentaires pourraient être épargnés. Même si la variante 1 b) était réalisée, un service de documentation spécial destiné à tous les secrétariats et aux hommes de confiance (sur demande), serait souhaitable. Ce service fournirait par exemple l'information nécessaire pour les campagnes qui précèdent les votations (exposés-types, etc.) et transmettrait d'autres données utiles (statistiques, etc.).
Il est en outre indispensable de *mieux coordonner l'information diffusée par les fédérations.* Les documents mis au point par une fédération devraient être accessibles à celles qui en font la demande. Les fédérations devraient se charger elles-même de les transmettre – le secrétariat de l'USS étant déjà surchargé.
Il importe aussi que le *courant de l'information* circule non seulement de haut en bas, mais aussi en sens inverse: *des fédérations et cartels vers l'USS.* C'est une condition de l'«optimalisation» de l'effort de l'USS dans ce domaine.

III. Formation à l'information

Dans le cadre de la CEO et de l'Ecole ouvrière devraient être organisés des cours permanents de formation à l'information (avec le concours de journalistes des mass media):

- rôle et fonctionnement des mass media,
- comment se comporter devant le micro ou au studio TV?
- comment rédiger une information ou un bref article destiné à un journal ou à une agence?
- comment visualiser (photo) un événement, une manifestation?
- comment établir des contacts avec les journalistes et les redactions? etc.

Ces cours devraient comprendre des exercices pratiques au micro ou devant la camera (ce que rendent possible les installations video, dont le prix n'est plus prohibitif). Les secrétaires syndicaux doivent être familiarisés avec les «trucs» conférant plus d'efficacité à leur information. Ils seront ainsi mieux à même de contribuer à renforcer la présence syndicale dans les émissions locales radio et TV.

Annexe

Intervalles de parution et imprimeries des journaux fédératifs

a) Suisse alémanique

hebdomadaires:

SMUV-Zeitung	Unionsdruckerei, Berne
Bau + Holz	Genossenschaftsdruckerei, Zurich
Der Eisenbahner	Unionsdruckerei, Berne

Der öffentliche Dienst	Genossenschaftsdruckerei, Zurich
PTT-Union	Unionsdruckerei, Lucerne
PTT- und Zollbeamte[1]	Haller & Jenzer, Berthoud
Helvetische Typographia	Volksdruckerei, Bâle

toutes les deux semaines:

VHTL	Genossenschaftsdruckerei, Zurich
GTCP[2]	Gebr. Kürzi, Siebnen
Senefelder[3]	Unionsdruckerei, Berne
Der Appell[3]	Unionsdruckerei, Berne
Der Buchbinder und Kartonager[4]	Unionsdruckerei, Berne
Der Zöllner[3]	Ruckstuhl, Lausanne

bimensuels:

Der Coiffeur[3] (très technique)	Jordi, Belp

mensuels:

Der Seidenweber (seulement deux pages)	H. Eugster, Heiden

b) Suisse romande

hebdomadaires:

La Lutte syndicale	Imprimerie coop., La Chaux-de-Fonds,
L'Ouvrier sur bois et du bâtiment	Imprimeries Populaires, Lausanne
Le Cheminot	Imprimeries Populaires, Lausanne
Les services publics	Imprimeries Populaires, Lausanne
Union PTT[5]	Imprimeries Populaires, Lausanne
PTT + D[5]	Haller & Jenzer, Berthoud
Le Gutenberg[5]	Imprimeries Populaires, Lausanne

toutes les deux semaines:

Fédération Textile Chimie Papier	Imprimerie coop., La Chaux-de-Fonds

bimensuels:

FCTA-Solidarité	Imprimerie coop., La Chaux-de-Fonds

[1] Pour quatre fédérations (SSVP, ASFTT, SBP, ASFD), toutes membres de l'Union fédérative, mais dont deux seulement sont affiliées à l'USS.
[2] Avec partie italienne.
[3] Avec partie française et italienne («Appel»: pour les Tessinois dans «I Diritti del Lavoro», pour les travailleurs italiens dans l'organe en trois langues).
[4] Avec partie française.
[5] Avec partie italienne.